

Séance du 9 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 03/01/2023*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 03/01/2023

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - COJEAN François - LE MAINTENEC Gwenaëlle - VIDCOQ Marc – LIZIARD Marion -GAUTHIER Olivier - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - - LE POTIER Marie-Laure - SAGUET Emmanuelle - LE DEUFF Olivier

Absent excusé : JAN Antoine

Absente : LE MARCHAND Fabienne

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

1 - Bail professionnel, cabinet médical

Il est proposé de conclure avec le docteur GHISOIU un bail professionnel pour l'occupation du cabinet médical 3, place des 4 Clos pour un montant de 400 € par mois, comprenant le loyer pour 370 € ainsi que pour 30 €, la taxe d'enlèvement des OM et l'entretien du gazon.

La prise de possession est prévue pour mi-février.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve cette proposition et autorise M. Le Maire à signer le bail de location.

2 - Restauration retables église : choix cabinet pour diagnostics amiante/plomb et mission SPS

- 3 cabinets ont été consultés pour les diagnostics amiante/plomb : SOCOTEC, DEKRA, Asset Diagnostic immobilier

L'assemblée délibérante décide de retenir l'offre la mieux-disante faite par Asset Diagnostic immobilier au prix de 450 € TTC

- 2 cabinets ont été consultés pour la mission SPS : SOCOTEC et DEKRA

L'assemblée délibérante décide de retenir l'offre la mieux-disante faite par DEKRA au prix de 2 352 € TTC.

3 - Personnel :

- Proposition de renouvellement du contrat de Yann VIDELO, services techniques, pour une durée de 6 mois jusqu'au 30/06/2023, accord à l'unanimité.
- Renouvellement de la mise à disposition par le CDG 22 de Marie LE COUEDIC , accueil mairie, jusqu'au 30/06/2023, accord à l'unanimité.

- Chèques déjeuners :

Après délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, d'augmenter le nombre de chèques déjeuners pour les agents à temps non complet ayant une durée hebdomadaire supérieure à 28 h (2 agents concernés) soit 15 tickets par mois au lieu de 10.

Pour les agents à temps non-complet avec une DHS inférieure à 28 h, le nombre de chèques délivrés par mois est de 10.

Par ailleurs, l'assemblée délibérante décide de modifier la valeur faciale du chèque, de 7 € à 9 €, la participation de la commune est maintenue à 50%.

Ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} avril 2023.

4 - Tarifs location salle des fêtes 2023

Suite à la réunion de commission et sur proposition de M. Le Maire, l'assemblée délibérante décide de fixer les tarifs de location des salles de la façon suivante :

Cette mesure prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

	SALLE DES AJONCS D'OR (80 pers)		SALLE DES ÉTOILES (200 pers)	
	Associations communales et Caradocéens	Particuliers, entreprises, associations Hors commune	Associations communales et Caradocéens	Particuliers, entreprises, associations Hors commune
1 journée Sans cuisine et sans chauffage	94 €	135 €	172 €	266 €
Forfait location 2 jours : 1 seule location de cuisine sera facturée (ex : mariage + retour)	167 €	240 €	266 €	360 €
Apéritif - Vin d'honneur - Repas à emporter - Hommage civil	44 €	60 €	60 €	97 €
Soirée et après-midis dansants, Spectacles, loto, belote, théâtre, exposition	75 €	110 €	100 €	134 €
Petites réunion et Assemblée générales	/	88 €	/	198 €
Chauffage (du 15/10 au 15/04)	40 €	40 €	70 €	70 €
Cuisine (1 seul tarif si clef)	65 €	65 €	65 €	65 €
Vaisselle	0.40 € par personne			
Verres, flûtes (vin d'honneur, apéritif dinatoire)	0.20 € par verre ou flûte			
Location écran de projection + vidéoprojecteur + enceinte + sono	50 €		80 €	
Nettoyage (si besoin selon l'état des lieux)	30 €/heure			
Caution à la réservation de la salle	300 €	300 €	600 €	600 €
	600 € si location des 2 salles			
Caution écran de projection + vidéoprojecteur + enceinte + sono	800 €		1800 €	

A NOTER :

Les habitants de la commune sont assujettis au même tarif que les associations caradocéennes pour la location des salles.

Il est octroyé aux associations caradocéennes le bénéfice d'une gratuité par an pour la salle et la cuisine, et d'un demi-tarif pour la location de la cuisine lors d'une autre manifestation.

- 1 - En cas de désistement tarif d'une location, dans un délai inférieur à 6 mois (sauf cas de force majeure), le Conseil Municipal, décide de conserver la caution versée à la réservation sauf si possibilité de relouer. Le Conseil Municipal examinera au cas par cas pour les exceptions. Séance du CM du 6 juin 2005.
- 2 - Attention : Facturation annuelle chauffage 102 € Club Kerjoie (Ajoncs d'Or : Scrabble) / Amuse d'Hilvern (Théâtre)
+
Club Kerjoie : Réunion mensuelle 9,20 €.

Pour une location d'une journée les clefs doivent impérativement être ramenées en mairie

5 – Bâtiments

Reprise des travaux de couverture des logements rue Nationale

6 – Voirie

- **Aménagement de l'accès maison médicale**, 3 place des 4 Clos, devis de BERTHO TP : 4 512 € TTC. Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.
 - **Pont de Kerdudaval** : M. Le Maire informe l'assemblée qu'il attend un retour de M. Hugues ALLEPEE quant à une aide financières par la Région et le Département pour les travaux de remise en état du pont de la Rigole.
 - **Commission de voirie** programmée le lundi 16 janvier 2023 à 18h30.

7 - Questions diverses

- Ouverture de l'église - frais électricité église

Afin de permettre l'accès aux visiteurs aux œuvres exposées dans notre église et à la borne de dons, la Municipalité a sollicité la paroisse pour son ouverture pendant la journée, du 1^{er} mai au 30 septembre 2022.

Il est proposé au Conseil municipal que les factures d'électricité des mois de mai à septembre soient prises en charge par la Commune et, par conséquent, remboursées à la paroisse de Loudéac qui les règle habituellement, soit la somme de 225.10 €.

- Calendriers 2023, réunions de bureau municipal, conseil municipal.

Une sortie élus/personnel est arrêtée pour 2023, et la proposition serait de visiter l'Assemblée nationale. La date pressentie est le mercredi 14 juin. Mr Le Maire va prendre contact avec notre député Marc LE FUR.

- **Budget 2023 : engagement d'1/4 des crédits investissement, annule et remplace la délibération N°2022-73 du 05/12/2022**

En application de l'article L 1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement d'investissement en début d'année 2023, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au BP 2022 en sus des reports de dépenses engagées et non mandatées.

Soit :

Dépenses réelles d'investissement : 799 542.04 € - 50 000 € (DM) = **749 542.04 €**

Montant emprunts et dettes : **113 000 €**

Total à prendre en compte : **636 542.04 €**

Montant autorisé : **636 542.04 € * 0.25 = 159 135.51 €**

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

- **Devenir du site de la Gare**

Le site, propriété de LCBC comprend deux bâtiments distincts à restaurer.

Il est à craindre que si la commune ne fait pas de proposition, la ruine menace ces deux bâtiments.

Comme envisagé lors de précédentes séances du Conseil Municipal, il est proposé à l'assemblée d'entamer une réflexion au niveau des élus, des associations et de la population.

En conséquence, il est proposé qu'une réflexion soit engagée sous le couvert du pôle Economie Solidaire et Sociale du centre Bretagne qui pourrait organiser notre réflexion et proposer des idées d'aménagement et de nouvelles affectations pour ce site.

Une rencontre a déjà été réalisée avec cet organisme et cette mission les intéresse.

Le coût de leur accompagnement s'élève à 2 500 € TTC, comprenant 3 journées d'intervention et 2 journées de coordination sur 2023.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer la convention avec le Pôle ESS Centre Bretagne.

- **Démission Mme SAGUET Emmanuelle, Adjointe**

Mme SAGUET Emmanuelle, Adjointe au Maire, annonce à l'assemblée délibérante sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Mme SAGUET adresse un courrier à M. Le Préfet.

En conséquence, c'est au suivant sur la liste, M. Laurent NEVO, que revient sa succession et qui l'a acceptée. M. NEVO fera donc son entrée au conseil municipal.